

Objet : Manuels scolaires, logiciels scolaires et autres outils pédagogiques : agrément indicatif de conformité, budgets spécifiques et mesures applicables dans l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé en 2007.

Réseaux : Tous

Niveaux et services : Enseignement fondamental ordinaire et spécialisé

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés.

Pour information :

- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de parents.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général du Pilotage du système éducatif		AGERS
<u>Destinataire</u>	Mentions ci-dessus		Enseignement fondamental
<u>Contact</u>	Nadège Serrure	02.690.82.22	nadege.serrure@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	OUI		NON
<u>Date limite d'envoi</u>	Néant		
<u>Objet</u>	Manuels scolaires, logiciels scolaires et autres outils pédagogiques : agrément indicatif de conformité, budgets spécifiques et mesures applicables dans l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé en 2007		

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : - texte : 2 p - annexe : 5 p

duplicata : www.adm.cfw.be

Mots-clés : Manuels scolaires – logiciels scolaires – outils pédagogiques

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Je vous transmets quelques premiers éléments d'information afin de vous permettre de préparer vos achats de manuels scolaires et de logiciels scolaires pour l'année 2007. Des informations complémentaires et plus précises vous parviendront en juin.

A propos des agréments ...

Au 30 mars 2007, la Commission de Pilotage a agréé **58 manuels** scolaires et **40 logiciels** scolaires. La liste jointe en annexe est mise à jour après chaque réunion de la Commission de Pilotage et est consultable sur le site <http://www.enseignement.be> à l'adresse http://www.enseignement.be/prof/dossiers/manolo/index.php?m=page_006 .

Vous y trouverez également la liste des outils pédagogiques agréés, outils pour lesquels je vous rappelle qu'à la différence des manuels et des logiciels scolaires, aucun dispositif de soutien financier n'est prévu.

En 2007, la Commission de pilotage peut agréer, pour l'enseignement fondamental :

- les manuels en français, mathématiques, éveil – initiation scientifique et éveil – formation historique et géographique pour les quatre premières années de l'enseignement primaire ;
- les logiciels pour toutes les disciplines et pour toutes les années de l'enseignement maternel et primaire.

A propos du soutien financier ...

A partir de 2007, un soutien financier de respectivement 1.650.000 euros (soit 10 % de plus qu'en 2006) et de 509.000 euros (soit le montant de 2006 indexé) est accordé aux écoles pour l'achat de manuels et de logiciels scolaires **agréés** par la Commission de Pilotage.

Le montant exact des sommes disponibles pour votre établissement scolaire et les déclarations de créance à compléter vous seront communiqués dans la seconde quinzaine du mois de juin, dès que les chiffres de population scolaire au 15 janvier 2007 auront été validés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Cependant, je vous communique, à **titre indicatif**, une **estimation** de ces montants :

- pour les manuels scolaires agréés : 7,50 € multiplié par le nombre d'élèves inscrits dans votre établissement en 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e années primaires, ou dans les degrés de maturité correspondant dans l'enseignement spécialisé ;

- pour les logiciels scolaires agréés : un forfait de 129 € augmenté de 0,50 € multiplié par le nombre **total** d'élèves inscrits dans votre établissement scolaire (enseignement maternel et primaire).

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice générale adjointe,

Martine HERPHELIN.